

Concept « food trucks » en ville d'Yverdon-les-Bains

Domaine public

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition, sur le domaine public, 3 emplacements destinés à des *food trucks*. Les exploitants de ces cuisines mobiles doivent déposer un dossier complet auprès de la Police du commerce, rue du Valentin 12, case postale à 1401 Yverdon-les-Bains ou polcom@policenv.ch.

Les trois emplacements mis à disposition sont

- ✓ Promenade Auguste-Fallet (jeudi et vendredi de 09h00 à 19h00)
- ✓ Place de la Gare (mercredi de 11h00 à 19h00)
- ✓ Rives du Lac d'avril à octobre (mercredi de 09h00 à 19h00 et samedi de 09h00 à 19h00)

Merci de bien vouloir indiquer de manière précise, le ou les emplacement(s) souhaité(s).

La durée minimale d'engagement pour un emplacement **est de 3 mois, renouvelable tacitement**. Un forfait trimestriel de CHF 250.-- par emplacement vous sera facturé. Ce montant sera dû, peu importe le nombre de présence.

Un contrat entre la Ville et le responsable du food truck devra être signé.

Seuls les dossiers munis des documents suivants seront étudiés

- ✓ Copie de la licence
- ✓ Carte des mets et des boissons avec prix
- ✓ Descriptif détaillé de la qualité et de la provenance des produits
- ✓ Photographies du camion

Les conditions de base sont les suivantes

- ✓ Capacité d'accueil sur le domaine public limité à 9 personnes par camion
- ✓ Interdiction de vente d'alcool
- ✓ Aucune diffusion de musique

Emplacements privés

Si vous avez l'opportunité de vous installer sur une place privée, une autorisation unique vous sera délivrée par la Police du commerce et un montant de CHF 150.— sera perçu.

Vous devrez nous fournir les mêmes documents qui sont mentionnés ci-dessus ainsi qu'une autorisation écrite du propriétaire. Les emplacements privés sont limités à 3 jours maximum par emplacement.